



LA FABRIQUE
Cultures connectées

Appel à projets La Fabrique BNSA
[Créativité et innovation numérique
autour des cultures aquitaines]

/// Texte officiel

<http://lafabrique.bnsa.aquitaine.fr>

/// Contexte de l'appel à projets

La Région Aquitaine soutient une politique ambitieuse de développement numérique. Dans le champ culturel, la **Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine (BNSA)**, programme de médiation et de valorisation des cultures, des territoires et des patrimoines aquitains par le numérique, est conduit depuis 2000 par la Direction de la Culture et du Patrimoine en partenariat avec l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine).

Cette initiative valorise les richesses culturelles du territoire par l'exploitation des possibilités offertes par internet et les technologies numériques :

> La BNSA soutient les établissements culturels de la région dans la **valorisation de leurs collections patrimoniales** écrites, graphiques, audiovisuelles. Elles sont mutualisées et accessibles via le portail web Aquitaine Patrimoines : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr>.

> La BNSA développe et soutient également des **services, contenus et applications numériques** autour de la découverte des cultures d'Aquitaine.

Via son dispositif dédié « La Fabrique », elle expérimente une politique de mise en œuvre de projets digitaux innovants et créatifs. La BNSA explore ainsi le champ de l'innovation numérique, au côté des entreprises, associations et des acteurs publics de la région.

« Lab d'idée et d'innovation », La Fabrique s'inscrit dans une politique de développement des usages culturels numériques, de l'interactivité et des nouvelles formes narratives.

/// Objectifs de l'appel à projets

Lancé en 2011, un premier appel à projets La Fabrique BNSA a permis la réalisation de **7 projets numériques** mettant en valeur le patrimoine aquitain sélectionnés parmi une cinquantaine de dossiers déposés.

Dotée d'une enveloppe de 100 000 €, l'opération s'adressait aux acteurs publics, associations et entreprises aquitaines des secteurs de la culture, du patrimoine et du numérique.

Avec cette deuxième édition, la Région Aquitaine souhaite renouveler son engagement pour :

- proposer une nouvelle offre de découverte des cultures aquitaines au public,
- associer les professionnels aquitains à la création de nouveaux contenus, applications et services culturels numériques innovants à forte valeur ajoutée,
- prendre en compte les nouvelles dimensions créatives et encourager leurs développements,
- étendre son aide à de nouveaux opérateurs et acteurs impliqués dans le numérique culturel et susciter les synergies et la coopération sur le territoire.

/// Typologie des projets éligibles

L'appel à projets La Fabrique BNSA soutient la constitution de **projets, productions et contenus numériques culturels à fort potentiel créatif et innovant**. Les projets devront **valoriser le patrimoine aquitain** dans sa dimension culturelle, ses savoir-faire spécifiques et ses territoires (champs artistiques et créatifs, sociaux, économiques, scientifiques, humains, naturels, architecturaux, urbanistiques, etc.).

Sont attendus des projets incluant des productions numériques de type : exposition virtuelle/hybride, jeu interactif (serious games, en réalité alternée, jeux sociaux), webdocumentaire, réalité virtuelle (immersive, augmentée, 3D, géolocalisée), hyperlieu, cartographie, livre augmenté, audioguide en ligne, application mobile, geocaching, etc.

Les productions seront conçues pour un accès **sur support unique ou sur plusieurs supports** (plurimédia, crossmédia et transmédia) : web, mobile, borne interactive, technologie QR, etc.

Les productions retenues devront **impérativement être mises à disposition du public de manière libre et gratuite**, l'opération pouvant également être conçue pour répondre aux intérêts propres du porteur de projet (génération de recettes futures par exemple).

Selon les cas, sera aussi examinée l'intention de mise en œuvre d'un modèle économique viable et pérenne.

/// Les bénéficiaires

L'appel à projets La Fabrique BNSA s'adresse :

- aux **entreprises** (agences web, sociétés multimédias par exemple),
- aux **établissements culturels, collectivités et institutions publiques** dont les partenaires adhérents au programme BNSA,
- aux **associations** loi 1901.

Les porteurs de projets doivent impérativement **avoir leur siège en Aquitaine**.

/// Critères de sélection et d'éligibilité

Seront prioritairement retenus les projets répondant aux critères suivants :

- qualité, pertinence et originalité de la démarche,
- emploi des technologies numériques au service d'un réel projet culturel de découverte des patrimoines et du territoire aquitain,
- ambition affichée en termes d'innovation et de créativité,
- construction partenariale du projet et portage pluridisciplinaire,
- emploi de technologies interopérables et ouvertes,
- conception du projet pensé comme transposable à d'autres opérateurs et/ou sur d'autres territoires.

L'examen des propositions (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Le service instructeur se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional d'Aquitaine qui en délibéreront en Commission Permanente. Les porteurs de projets seront informés par courrier, après délibération, des suites réservées à leur demande.

/// Règles de financement

Le budget global alloué par la Région Aquitaine à l'appel à projets La Fabrique BNSA 2 est de **250 000 euros**. Cette enveloppe sera répartie selon le nombre de projets retenus, les budgets et la qualité des dossiers présentés.

Le taux de participation de la Région ne peut excéder 50% du budget global présenté.

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la **réalisation du projet** (conception, développement, animation, etc.). Elle ne s'applique pas aux frais de fonctionnement quotidiens des opérateurs soumissionnaires ni aux achats de matériels ou d'équipements.

/// Modalités de partenariat

En répondant à l'appel à projets La Fabrique BNSA, l'opérateur retenu s'engage :

- à réaliser son projet sur une période d'une année après l'octroi de la subvention (Cette durée est indiquée comme la période maximale de réalisation. La réalisation des projets peut s'étaler sur des délais plus courts, selon le planning préétabli par l'opérateur),
 - à assurer la maintenance de sa production au minimum pendant trois années après sa finalisation,
 - à afficher explicitement sur le produit final le soutien de la Région via le programme BNSA (selon les modalités qui lui seront transmises) et sur tous documents de communication qu'il sera susceptible de diffuser,
 - à transmettre tous les éléments de présentation du projet pour une diffusion sur les supports web et print de la Région Aquitaine,
 - à participer à un évènement présentant tous les projets retenus et récompensant les meilleures productions que la Région pourra être amenée à organiser.
- Les conditions de partenariat permettront à la Région d'utiliser le produit réalisé à des fins de démonstration et communication (conférences, publications, colloques).

/// Calendrier

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à l'adresse suivante :
<http://lafabrique.bnsa.aquitaine.fr>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 22 février 2013.

Les candidatures doivent être remises :

- par courrier à l'adresse suivante =
Monsieur le Président du Conseil régional d'Aquitaine
Direction de la Culture et du Patrimoine
Unité BNSA et Développements numériques
Appel à projets La Fabrique BNSA
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

ET

- par mail à l'adresse suivante = bnsa@aquitaine.fr

/// Annexe

Modalités de versement

La subvention est versée par virement administratif en deux fois :

- 70% au lancement de l'opération
- 30% à la finalisation du projet sur remise d'un compte-rendu final comprenant :
 - une présentation détaillée du projet finalisé,
 - un bilan de l'action (déroulement, moyens mis en œuvre, éventuelles difficultés rencontrées...),
 - les éventuels décalages constatés entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus, ainsi que les suites attendues du projet, le cas échéant,
 - le relevé de l'intégralité des dépenses, daté et signé par le responsable habilité. Ce relevé doit être présenté sous forme d'un tableau récapitulatif indiquant la nature et le montant des dépenses. Les rubriques doivent correspondre à celles présentées dans le budget prévisionnel présenté lors de la candidature.

Ce compte-rendu peut être accompagné de tout document, photo ou autre support d'information jugé utile pour la bonne compréhension de l'action réalisée.

Une évaluation intermédiaire de l'avancement du projet, ainsi qu'une présentation du projet finalisé, pourra être organisée par les services de la Région Aquitaine.